COMMUNE de LIVAROT-PAYS-D'AUGE

ANNULATION D'UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie le :
Transmission au contrôle de légalité le :

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 05/11/2024 **Accordée le 21/11/2024**	
Par :	Madame REDON Magali
Demeurant à :	1833 rue des Belles Places 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE
Pour :	EXTENSION DE MAISON D'HABITATION
Sur un terrain sis à :	1833 rue des Belles Places 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE
Parcelle :	14371 155 C 227

Référence dossier
N° DP 014 371 24 00097

Surface de plancher créée : 10 m²

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,
Vu la demande d'annulation de la Déclaration préalable susvisée transmise par Madame REDON Magali, en Mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE le 02/11/2026,

ARRÊTE

ARTICLE UN (UNIQUE) : la Déclaration préalable susvisée est annulée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE
Le : 20. 11. 2026
Le Maire, M. Jonathan BLIN

MAIRIE DE LIVAROT PAYS D'AUGE - CALVADOS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

OBSERVATIONS :

- Taxes : une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'État compétents en la matière pour l'annulation des taxes d'urbanisme attachées à la déclaration préalable.